

Cas pratique en matière de filiation

Par **brijovin**, le **27/04/2014** à **13:20**

Monsieur et madame parampampa sont mariés le 20 décembre 2000. Ils ont depuis 2 enfants. En avril 2010, sans que l'on sache véritablement pour quelles raisons, madame quitte le domicile conjugal et refuse d'y revenir malgré l'insistance de son mari. Le bruit court même qu'elle a un amant. Face au refus de l'épouse de regagner le domicile conjugal, le juge, saisi, prononce une ordonnance de non-conciliation le 10 novembre 2010. Le 02 janvier 2011, elle donne naissance à un troisième enfant. Le 12 septembre 2011, le divorce fut prononcé.

travail à faire :

- 1-déterminez les hypothèses de filiation paternelle du 3ème enfant
 - 2-le mari peut-il contester la filiation paternelle de l'enfant au cas où il en est déclaré le père, envisagez cette réponse avant et après l'ordonnance du 4 juillet 2005.
- merci de votre aide

ce que j'ai fait:

- 1-les hypothèses de la filiation
 - *le mariage subsistant tjrs application de l'art 312 civ (l'enfant conçu ds le mariage a pour père le mari), filiation légitime
 - *application de l'art 313 civ (la présomption est écartée)filiation naturelle dc filiation douteuse de l'enfant.
- 2-avant l'ord de 2005 non (art 322 civ)
- après oui, après l'ord de 2005, par la preuve biologique (art 332 civ)